



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Région Île-de-France participera au Concours Général Agricole en 2020 pour la mise en valeur des systèmes agroforestiers

Paris, le 16/09/2019

La prise en compte de l'arbre dans son exploitation constitue un des volets de la contribution des agriculteurs à la préservation des paysages et des écosystèmes sur le territoire. Les pratiques agroforestières sont désormais reconnues par le Concours Général Agricole (CGA), au sein du Concours des Pratiques Agro-écologiques. Les agriculteurs de la Région Île-de-France peuvent y présenter leurs parcelles dès cet automne.

Le Concours Général Agricole récompense les producteurs et soutient les filières agricoles françaises depuis 150 ans. Déjà en 2014, le Concours des Pratiques Agro-écologiques avait rejoint le CGA pour récompenser les agriculteurs sur la qualité de leurs prairies. En 2020, c'est l'agroforesterie qui sera à son tour représentée en devenant une nouvelle catégorie du Concours des Pratiques Agro-écologiques, aux côtés de la catégorie Prairies et Parcours.

Après une phase expérimentale réussie en 2019 impliquant 4 régions (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre - Val-de-Loire, Rhône-Alpes), ce sont 12 régions qui participeront à cette nouvelle catégorie. Les agriculteurs seront récompensés au Salon International de l'Agriculture en février 2020 pour la gestion de l'arbre sur leurs parcelles.

Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

L'agroforesterie désigne tout système de production associant l'arbre à l'agriculture (plantations en grandes cultures, haies, bocage, prés-vergers,...). Les pratiques agroforestières protègent les parcelles (vents, ruissellements), augmentent le confort animal et humain, et permettent la valorisation de la biomasse et la protection de la biodiversité, entre autres services.



Quelle place de l'agroforesterie en Région Île-de-France ?

Historiquement peu bocagère, l'Île-de-France est une région caractérisée par une mosaïque de plaines cultivées et de massifs boisés bien dissociés. Arbres et champs semblent appartenir à deux mondes différents. Pourtant, le temps où les arbres d'alignements fournissaient aux paysans bois, fruits, fourrages, etc. n'est pas si éloigné.

Conscients des multiples services que les arbres peuvent leur prodiguer, des agriculteurs franciliens travaillent à consolider la trame arborée autour de leurs fermes. Ils font évoluer le paysage francilien, à mesure qu'ils renforcent la place de l'arbre dans les agrosystèmes.



© Agrof'île

Quels sont les objectifs du concours ?

La catégorie Agroforesterie du Concours des Pratiques Agro-écologiques porte des valeurs de préservation des paysages, d'amélioration de l'équilibre agro-écologique des exploitations agricoles et de valorisation du savoir-faire des agriculteurs :

- Valoriser des pratiques agricoles d'intérêt général : les exploitations mises en valeur par le concours représentent des systèmes agricoles multi-performants répondant notamment aux enjeux environnementaux actuels (lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité - notamment fonctionnelle au service de la production agricole : pollinisateurs, auxiliaires de cultures, ingénieurs du sol, vers de terre etc qui permettent de fertiliser, matière organiques... - et des paysages ruraux, lutte contre l'érosion des sols,...).
- Mettre en avant les agriculteurs qui préservent et valorisent l'arbre sur leur exploitation : l'agroforesterie est une pratique agro-écologique qui mérite toute l'attention des agriculteurs. En plus des services environnementaux rendus, elle est bénéfique à leur activité économique par de nombreux aspects (confort animal et humain, protection des parcelles, limitation du ruissellement des eaux, et fourniture de produits variés parmi lesquels bois, fruits et miel qui peuvent être non négligeables pour le bois d'œuvre et le bois de chauffage, mais aussi assurer un complément de production intéressant, dans le cadre de vente directe à la ferme).

- Encourager la prise en compte de l'arbre dans les politiques publiques : le concours vise à favoriser la reconnaissance et la prise en compte par les politiques publiques des pratiques agroforestières existantes, afin que les agriculteurs et les organismes au service des agriculteurs puissent développer ensemble une agriculture durable, associant performance économique et performance environnementale.



Agrof'île

Comment se déroule le concours ?

- Jusqu'au 15 octobre 2019 : inscription des agriculteurs auprès des organisateurs locaux sur www.concours-general-agricole.fr
- Pour cette première édition, le concours est organisé dans le département de Seine-et-Marne. Les agriculteurs ayant une parcelle agroforestière (alignements intraparcellaires, pré-verger, haies, verger-maraîcher, etc) dans le département peuvent candidater.
- Automne 2019 : visite des parcelles par un jury local composé d'experts (agroforesterie, agronomie, écologie, ...) et désignation d'un lauréat local.
- Début 2020 : désignation des lauréats nationaux par un jury national.
- 28 février 2020 : remise des prix au Salon International de l'Agriculture.

Si vous souhaitez assister à une visite de parcelle avec le jury local, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts

Co-organisation locale :

AGROF'ÎLE – Agroforesterie et Sols Vivants en Île-de-France
2 hameau de Chalmont - 77930 Fleury-en-Bière
et la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Référents pour le concours :

Valentin Verret, AGROF'ÎLE
valentin@agrofile.fr
06 78 36 25 79

François QUAGNEAUX, Chambre d'agriculture
francois.quagneaux@idf.chambagri.fr
06.86.56.72.26

Communication nationale :

CGA : Mathilde Lagrave agroforesterie@concours-general-agricole.fr 01 76 77 12 36
APCA : Iris Roze iris.roze@apca.chambagri.fr 06 09 86 02 26
Afac-Agroforesteries: Fanny Berlingen fanny.berlingen@afac-agroforesteries.fr 06 81 19 65 61

Communication régionale :

Chambre d'agriculture de Région IDF : aurelie.coen@idf.chambagri.fr / 06.74.94.97.82
AGROF'ÎLE: valentin@agrofile.fr / 06 78 36 25 79

Le concours est soutenu par :



Organisé avec l'appui de :

